PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 février 2013

L'an deux mille treize, le vingt-deux février à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :
MM. **ALISSE, JOST, MOREL**, Adjoints au Maire,
Mmes **BERGANTZ, DAVID, DORMOIS, FEUVRIER, RIBAULT**
MM. **LEGAY, MUESSER**,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :
Mme **BUCHER** représentée par M. **LEGAY**
M. **CHEVY** représenté par M. **JOST**
M. **MAGNÉ** représenté par M. **ALISSE**

Etaient absents :
Mmes BINDER, MM. DA SILVA, VANDEWALLE

Secrétaire : Monsieur MOREL

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Signature du marché d'enfouissement des réseaux Route de Maison Blanche
- Signature de la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom Route de Maison Blanche
- Contribution 2013 à la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »
- Réforme des rythmes scolaires
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur MOREL est désigné secrétaire de séance.

2013-1- SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE MAISON BLANCHE

Madame le Maire précise qu'une mise en concurrence a été organisée pour les travaux d'enfouissement des réseaux Route de Maison Blanche. Trois offres ont été reçues lesquelles ont été analysées en fonction des critères et de leur pondération définis dans le règlement de consultation : prix des prestations (60 %) et valeur technique des prestations (40 %).

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu l'avis d'appel public à concurrence,

Vu les candidatures et les offres,
Vu l'analyse des offres,
Vu les pièces du marché,
Considérant que l'offre de l'entreprise SEIP a été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères et de leur pondération définis dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le marché relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux Route de Maison Blanche avec l'entreprise SEIP, ayant son siège social rue des graviers 91160 SAULX-LES-CHARTREUX pour un montant de 147 176,41euros HT, soit 176 022,99 euros TTC,
DIT que le montant de la dépense sera inscrite budget primitif 2013.

Le commencement des travaux est prévu au printemps 2013.

2013-2- SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE FRANCE TELECOM ROUTE DE MAISON BLANCHE

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux Route de Maison Blanche, il est nécessaire de conclure une convention avec France Télécom pour la dissimulation des réseaux aériens de communications électroniques.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom,
Considérant que la convention proposée a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre de l'enfouissement des réseaux aériens de communication électroniques de France Télécom Route de Maison Blanche,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention,
AUTORISE le maire à signer ladite convention avec France Télécom.

2013-3- PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE : CONTRIBUTION 2013 A LA CELLULE D'ANIMATION DES CONTRATS BASSIN « REMARDE AMONT » ET « YVETTE AMONT »

Vu la politique régionale de l'eau (2013-2018) et le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2013-2018) qui confirment la priorité donnée aux contrats de bassin et à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans ce cadre ;

Vu le recrutement en date du 7 octobre 2009 par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse d'une animatrice en charge de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont » ;

Vu la délibération en date du 9 juillet 2010 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la demande de participation financière des maîtres d'ouvrage signataires des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont », à la cellule d'animation, à compter de septembre 2010 ;

Vu le plan de financement prévisionnel 2013 de la cellule d'animation détaillé ci-après :

Budget prévisionnel 2013 cellule animation		57 000 €
Subvention Agence de l'Eau Seine –Normandie	50 % :	28 500 €

Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France	30 % :	17 100 €
Participation des maîtres d'ouvrage	20 % :	11 400 €

Vu le courrier du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 8 février 2013, d'appel à contribution pour 2013 avec un montant prévisionnel de 247 € par maître d'ouvrage ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSCRIT en dépense la contribution 2013 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 247 euros.

2013-4- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Considérant la réunion avec le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN),
Considérant les conclusions de la réunion associant les enseignants et les représentants des parents d'élèves (conseil d'école et caisse des écoles) tendant à demander le report de la réforme des rythmes scolaires,

Madame le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, ce délai étant susceptible de permettre de procéder à une étude sur les conditions de mise en œuvre du décret, en véritable concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.
CHARGE Madame le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision

QUESTIONS DIVERSES

Les prochains conseils municipaux sont prévus les 22 mars et 12 avril 2013.

L'inauguration de la salle de Girouard aura lieu le samedi 20 avril 2013.

Une mise au point est faite sur la question de l'utilisation de la salle polyvalente après les repas du CCAS.

Monsieur JOST précise le prestataire du contrat de collecte des déchets changera à compter de mars 2013. Le nouveau marché a été attribué à la société Europe Services Groupe. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait baisser d'environ 5 %. Le nouveau marché va générer une économie d'environ 700 000 euros par an pour la collecte. Le verre sera collecté toutes les 6 semaines (au lieu de 4 actuellement).

Monsieur MUESSER présente la dernière réunion de la commission plénière développement économique et Energie du PNR.

Stéphane JOST précise que l'opération « nettoyage de printemps », organisée en partenariat avec le PNR, aura lieu le samedi 6 avril 2013 à 14 h 30 (rendez-vous parking de l'école). Le matériel de ramassage (gants et sacs) est fourni par le PNR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Affiché le 26 février 2013